

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 04 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize le quatre novembre, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Roland GILBERT, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : GILBERT Roland, BONNET Jean-François, COURIVAUD Bernadette, REVIDON Laurent, RICHARD Françoise, JULIEN Alain, COTTIN Gérald, GRESSIN Michèle, TAELEMAN Julien, PETIT Philippe, FERRAND Thierry, DESABRE Evelyne, RAVARD Valérie, KOOS Christine, LAIGOT Stéphane, BARILLET-LYON Katia, AUOIN Sandrine, COMPAIN Olivier.

ABSENT(S)/EXCUSE(S) : Isabelle BERTRAND

ABSENT(S) : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Olivier COMPAIN

POUVOIR(S) : Néant

* * *

Adoption à l'unanimité du procès-verbal du 09 Septembre 2016.

* * *

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir : «Décision modification N°2 au B.P communal 2016», «Convention d'occupation de la bibliothèque ».

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016 :

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire en charge des finances, précise aux membres du conseil, la nécessité d'effectuer une décision modificative afin de régler les différentes dépenses dans le cadre de la commande groupée relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) pour l'année 2016, à imputer en section investissement.

Il propose les virements de crédits suivants :

- compte 4581 (dépenses)	: + 8000,00 €
- compte 4582 (recettes)	: + 8000,00 €

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

DEMANDE D'OCCUPATION DU 1^{ER} ÉTAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR DES COURS PRIVÉS DE SCRAPBOOKING :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande d'occupation du 1^{er} étage de la bibliothèque pour la mise en place, à titre privé, de séances de scrapbooking, le samedi matin. Après exposé des différentes modalités concernant cette activité, le conseil municipal, **à l'unanimité**, émet un avis favorable à la présente demande, moyennant un coût forfaitaire de 15€ par mois. Il précise que les manifestations culturelles ainsi que les expositions proposées par l'équipe pédagogique de la bibliothèque municipale resteront prioritaires et que dans ce cas, il sera proposé à l'intéressé, une autre salle.

Une convention de location sera établie à cet effet.

COMMUNICATION DU RPQS 2015 ASSAINISSEMENT COMMUNAL :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2015.

Il est précisé que les informations contenues dans ce document sont principalement issues du rapport du délégataire.

Aucun point particulier n'ayant été soulevé suite aux différentes précisions apportées, le rapport, consultable au secrétariat, est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMUNICATION DU RPQS 2015 DU SIAEP :

Le syndicat d'adduction d'eau potable de Nérondes nous a transmis le rapport prix qualité et service de l'exercice 2015 relatif à la distribution de l'eau potable.

Lecture est faite par Monsieur Gérald COTTIN, conseiller municipal et président du syndicat d'adduction d'eau potable, des données principales contenues dans ce document.

Aucun point particulier n'étant soulevé, le rapport, consultable au secrétariat, est adopté à l'unanimité.

* * *

TAXE D'AMENAGEMENT :

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération en date du 14 octobre 2011, suivant laquelle la taxe d'aménagement au taux de 1%, sans exonérations facultatives, avait été instaurée de plein droit, à compter du 1^{er} mars 2012.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident de maintenir le taux actuel de 1% sans exonérations facultatives.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MAISON FAMILIALE RURALE D'AUBIGNY SUR NÈRE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Maison Familiale Rurale d'Aubigny-sur-Nère par lequel il est demandé une aide financière pour une jeune fille de notre commune qui fréquente cet établissement en alternance.

Après discussion et débat pour une participation financière éventuelle de la commune, un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 16 - contre : 16 - pour : 0 2 abstentions

Il ne sera pas donné de suite favorable à cette demande.

* * *

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR UN VOYAGE SCOLAIRE EN RUSSIE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de participation financière émanant d'une jeune administrée de Nérondes, dans le cadre de l'organisation d'un séjour scolaire à destination de la RUSSIE, en rapport avec l'apprentissage de la langue et de la découverte de la culture.

Le coût restant à la charge de la famille, pour ce voyage à TOSNO prévu du 04 au 18 février 2017, est de 1.117 €.

Après discussion et débat pour une participation financière éventuelle de la commune, un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 17 - contre : 17 - pour : 0 1 abstention

Il ne sera pas donné de suite favorable à cette demande.

* * *

DEMANDE D'ADHESION 2016 A LA FONDATION DU PATRIMOINE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande d'adhésion à la Fondation du Patrimoine. L'objectif de cette association est de sauvegarder et de valoriser le patrimoine de proximité. L'une de ses missions étant d'aider les porteurs de projets, communes et propriétaires privés, à trouver les fonds nécessaires à la réhabilitation de leurs édifices.

Pour bénéficier d'une aide, il est conseillé qu'une association locale soit mise en place pour ouvrir une souscription dont les montants recueillis doivent atteindre 5% du coût des travaux envisagés.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet ainsi de soutenir les actions menées en faveur de la protection et de la restauration du patrimoine du Cher.

Le tarif de l'adhésion pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants s'élève à **100 € minimum**.

Après discussion, un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 17 - contre : 17 - pour : 0 abstention(s) : 1

Le conseil municipal décide de ne pas adhérer à la Fondation.

* * *

RETRAIT DES LIVRES REFORMES :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, la nécessité de réformer les livres de la bibliothèque municipale abîmés ou devenus obsolètes.

Une liste des ouvrages concernés a été fournie et sera annexée à la présente délibération.

Madame Françoise RICHARD, adjointe au Maire et membre de l'équipe pédagogique de la bibliothèque, informe le conseil qu'il a été envisagé de les offrir à une ou des association(s) susceptible(s) d'être intéressée(s).

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition et demandent que les administrés soient avertis, par affichage et parution sur le site internet de la commune, de l'opportunité de pouvoir récupérer à titre gratuit, à partir du 31 janvier 2017, des livres hors d'usage.

* * *

ENQUETE PUBLIQUE POUR LA VENTE D'UN CHEMIN RURAL :

Sujet ajourné.

* * *

CONVENTION AVEC LA SOCIETE CHER HAUT DEBIT :

Dans le cadre du déploiement du réseau départemental de communications électroniques, la société Cher Haut Débit souhaite disposer d'emplacements sur une parcelle de la commune afin d'installer ses équipements techniques destinés à émettre ou recevoir des fréquences permettant la fourniture aux différents usagers, des diverses prestations prévues dans la délégation de service public et notamment des services d'accès Internet à haut débit.

Ces installations nécessitent l'établissement d'une convention d'occupation du domaine public.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer ledit document et à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

* * *

ACHAT D'UN TRACTEUR :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, la nécessité de remplacer le tracteur affecté aux services techniques.

Il présente les différentes propositions et caractéristiques des engins :

- ETS VEZIN (marque CASE IH) : 44.450 € + 7.600 € (chargeur avant) HT – reprise de l'ancien tracteur 4.500 €
- CENTRAGRI SA (marque JOHN DEERE modèle 5075 E et 1 chargeur avant) : 44.500 € HT – reprise de l'ancien tracteur 4.500 €

Après analyse des différentes propositions, à l'unanimité, le conseil retient l'offre de CENTRAGRI.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ☞ Lettre de remerciements pour la subvention 2016 du Tennis club Nérondes/Ourouer, Chanterondes, la Clé des Champs, le Secours Populaire, l'APEEPN, la section nérondaise de Handball, le comité des fêtes de Nérondes, les Sonneurs Nérondais, la gymnastique volontaire, les Amis du Rythm', Loisirs Nature
- ☞ Compte rendu de l'assemblée générale de l'association 1.2.3/A.B.C
- ☞ Communication des horaires d'ouverture de La Poste à compter du lundi 09 janvier 2017 :
 - . lundi fermé
 - . mardi au vendredi : de 9h à 12h et 13h45 à 17 h
 - . samedi 9h /12h
- ☞ Mise à disposition des bulletins de liaison N°121 et 122 du Pays Loire Val d'Aubois
- ☞ Point sur les travaux rue de la Gare (date de fin prévisionnelle mars 2017)
- ☞ Point sur les travaux du clocher de l'église
- ☞ Information sur la remise en eau de l'étang communal et des divers travaux effectués
- ☞ Intervention de M. Laurent REVIDON, adjoint, quant à l'installation de la vidéosurveillance
- ☞ Annonce de la formation « gestes qui sauvent » le 12 novembre prochain à la caserne « les Danjons » à BOURGES
- ☞ Signature de la convention de disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire en contrat d'avenir le mardi 22 novembre 2016
- ☞ Discussion sur les modalités de ramassage des ordures ménagères à compter de janvier 2017

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus désignés.